

# MONT-DORE CHAMBON<sup>s</sup>/LAC

60<sup>e</sup> COURSE DE CÔTE / 13<sup>e</sup> VHC

7/8/9 AOÛT 2020

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION MEDIA

**DATE LIMITE DE DEMANDE : 3 AOÛT 2020**

Nom du Media : .....

Catégorie (TV, Radio, Presse écrite, Site internet, ...) :

Nom / Prénom : .....

Fonction (journaliste, photographe, caméraman, technicien, ...) : .....

E-mail : .....

Téléphone fixe : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Téléphone portable : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

### RÈGLEMENT MEDIA / 60<sup>ème</sup> course de côte du Mont-Dore Chambon-sur-Lac 7, 8 et 9 août 2020

1. Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA 2020 a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande.
2. Toute autre demande devra être accompagnée d'une photocopie de la carte de presse en cours de validité et d'une lettre de mission sur papier-à-entête du média, émanant de la rédaction en chef ou de la direction (tamponnée par celle-ci).
3. Les journalistes «Free-Lance» devront justifier de leur travail dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou autres justificatifs) pour solliciter une accréditation.
4. La signature de ce formulaire implique que le demandeur est bénéficiaire d'une Assurance Responsabilité Civile et d'une Assurance Accident couvrant son activité durant la 60<sup>ème</sup> course de côte du Mont-Dore / Chambon-sur-Lac 2020. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
5. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération.
6. L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison.
7. L'organisateur délivrera au maximum deux accréditations par média, sous réserve de la justification du travail de la deuxième personne. Exception faite pour les équipes de télévision ou cas particuliers sur demande à l'organisation (joindre un formulaire par personne à accréditer).
8. L'accréditation Media, une fois validée, est strictement personnelle, nominative et ne peut être cédée à un tiers.
9. L'organisation est habilitée à retirer toute accréditation, à discrétion et à effet immédiat, pour tout comportement non conforme.
10. Toute personne détentrice d'une accréditation est consciente des dangers inhérents à l'événement et s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur sur un circuit.
11. Chasuble : Les photographes souhaitant disposer d'une chasuble (nombre limité) devront en faire la demande lors de l'envoi du dossier de demande d'accréditation, accompagné obligatoirement d'une Attestation d'Assurance RC Pro couvrant leur pratique dans le cadre d'événements de sports mécaniques.  
Le port de la chasuble est obligatoire pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet et toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra refouler hors des zones mentionnées.
12. Les photographes s'engagent à fournir un jeu de photos ou vidéos à l'organisateur à l'issue de l'événement.

### Retrait des accréditations Media, sur présentation d'une pièce d'identité :

- . le vendredi 7 Août 2020 de 10h à 19h à l'Accueil Presse (tente ASA) situé Place de la Poste au Mont-Dore,
- . le Samedi 8 Août 2020 de 8h à 10h au niveau de Parc concurrent auprès du chargé des relations Didier GHEZA.

En signant ce formulaire, je m'engage à avoir lu et accepté le Règlement Media de la 60<sup>ème</sup> course de côte du Mont-Dore.Date et Signature :  
..... / ..... / 2020

**Dossier de demander à renvoyer au plus tard le 3 août 2020**  
**par mail à l'adresse suivante : [presse.pha@gmail.com](mailto:presse.pha@gmail.com)**